



DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL
COMMUNAUTAIRE
CREATION TEMPORAIRE
de 5 postes d'adjoint du patrimoine
A TEMPS NON COMPLET

DGA COHESION TERRITORIALE ET APPUI AUX COMMUNES
L'Alpha

DGA Ressources et relations aux administrés – Ressources humaines et appui managérial - AL
N° 2024 - D - 304

LE PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION du GRAND ANGOULEME,

- Vu le code général de la fonction publique, notamment l'article L332-23-1,
- Vu la délibération du conseil communautaire portant délégation d'attributions au Président,
- Vu l'arrêté n°135 du 12 juillet 2022 de Monsieur le président subdéléguant à Monsieur Eric BIOJOUT en sa qualité de conseiller délégué, membre du bureau, une partie de ses attributions déléguées par la délibération susvisée,

Considérant l'accroissement temporaire d'activité au sein de l'Alpha

DECIDE

- Article 1** - Est approuvée la création temporaire de 4 postes d'adjoint du patrimoine à temps non complet (4 postes à 7h30/semaine et 1 poste à 13h/semaine) au sein de l'Alpha du 07/09/2024 au 31/12/2024.
- Article 2** - Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.
- Article 3** - Monsieur le directeur général des services et Monsieur le comptable assignataire de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Fait en 2 exemplaires

ANGOULEME, le 29 août 2024

Par délégation,

Pour le Président,

Le conseiller délégué, membre du bureau

Préfecture le : - 4 SEP. 2024
Publié ou notifié
Le : 04/09/24

Monsieur Eric BIOJOUT